



## PROCES - VERBAL

de la séance du jeudi 8 décembre 2011, à la salle de la Maison de Ville à 18 heures, sous la présidence de **M. Serge LOPEZ, Président**.

Conseillers (ères) présents (tes)	42
Conseillers (ères) excusés (es)	6
Sièges vacants	1
Absents	1

Excusé(e)s : Mmes/MM : BONJOUR Nathalie, CHAVANNES Françoise, DELECHAT Brigitte, KARLEN Dylan, RABL Akos, SCHWITZGUEBEL Thierry

Absent(e)s : Mme ZUMBRUNNEN Daphné

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Démissions - Assermentations
3. Procès-verbal de la séance du 3 novembre 2011
4. Communications du Bureau
5. Dépôt des préavis suivants :
  - 18/2011 : Projet sylvicole du Vallon de la Tinière 2012-2015
  - 19/2011 : Construction d'un édicule public WC au lieu-dit « Les Marines »
  - 20/2011 : Réfection d'une estacade sur la route de la Tinière sise au lieu-dit « Les Terreaux »
6. Rapport des commissions sur l'examen des préavis suivants :
  - 14/2011 : Budget pour l'année 2012
  - 15/2011 : Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement pour la législature 2011-2016
  - 16/2011 : Adaptation du règlement SDIS suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur le service de défense incendie et de secours le 2 mars 2010
  - 17/2011 : Modification du règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires

7. Communication N° 10/2011 : Rapport de la Municipalité concernant le postulat de Monsieur Thierry Schwitzguébel relatif à la limitation de vitesse sur la RC 780 et à la création d'un passage piétons au droit de l'arrêt de bus du Clos du Moulin
8. Communication N° 11/2011 : Rapport de la Municipalité concernant le postulat de Monsieur Charles Willen relatif à l'aménagement d'un giratoire au carrefour Sous-le-Viaduc / route du Grammont / route de Pré-Neuf / accès-sorties Conforama et Top-Tip
9. Communication N° 12/2011 : Rapport de la Municipalité concernant la pétition de Monsieur Charles Willen pour l'amélioration de la desserte routière de la zone d'activités villeneuvoise
10. Dépôt des conseillers
11. Communications de la Municipalité
12. Divers

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président signale les modifications suivantes dans l'ordre du jour :

- dans le point 6 de l'ordre du jour, après la lecture du rapport de la Commission ad hoc sur le préavis 17/2011, apparaît le rapport de la Commission des Routes concernant la motion de M. Aurélien Clerc, distribué en début de séance.

- le point 10. Dépôt des Conseillers, devient un point fixe à l'ordre du jour. Dans cette séance, il n'y a pas de dépôt par les Conseillers, ce point sera donc sauté.

Le Président demande s'il y a d'autres modifications à l'ordre du jour. Comme ce n'est pas le cas, il prie les Conseillers et Conseillères de voter pour l'acceptation de cet ordre du jour avec ses modifications.

**L'ordre du jour rectifié est adopté à l'unanimité.**

## 2. DEMISSIONS ET ASSERMENTATIONS

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Nathalie BONJOUR. Il prie le Parti Socialiste de penser à repourvoir ce siège.

Il lit ensuite une lettre provenant du Parti Socialiste et demandant que l'on procède à l'assermentation de M. Serge PFISTER en remplacement de M. Sébastien MILLIUS. Il donne la parole au chef de groupe, M. Dominique PYTHOUD.

**M. Dominique PYTHOUD :** Monsieur PFISTER est âgé de 36 ans, il est né un jour de St-Nicolas, il est originaire de Pully, actuellement enseignant à l'EPSIC, il enseigne la culture générale, l'allemand et l'anglais. Il est géologue de formation, marié, père d'une petite fille et il habite Villeneuve depuis octobre 2010.

M. le Président demande à l'Assemblée de se lever pour l'assermentation.

Est assermenté M. le Conseiller suivant :

PFISTER	Serge	PS
---------	-------	----

## 3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011

M. le Président donne la parole à Mme Michelle ROUX, secrétaire communale, qui signale les modifications suivantes, demandées par M. Marcel YERSIN :

- p.15, l. 53 : « [...] M. Battista BRIATICO **parle** de transport d'écoliers [...] »
- p.16, l.2 : « [...] avait un TEMSA **introduit** par car postal [...] »
- l.5 : « [...] on demande à l'élève de **se tenir** [...] »
- l.15 : « ont suscité [...] », « [...] beaucoup de **réticence** [...] »
- l. 28 : « [...] dédoublé quelques **courses, notamment** [...] »
- l. 34 : « [...] aux plus grands de se mettre à un **autre** endroit [...] »
- l. 36 : « manière à **ce** que [...] »
- l. 43 : « [...] puisque nous avons des **courses** supplémentaires [...] »
- l. 46 : « [...] de telle façon à **ce** que [...] »
- p.17, l. 41 : « sont avant tout **assurés** par des professionnels [...] »
- l. 42 : « [...] nous cherchons évidemment **encore** à ajouter [...] »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose que l'on passe au vote pour l'acceptation de ce procès-verbal rectifié.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

#### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président communique les différentes invitations qu'il a reçues et auxquelles il a répondu favorablement.

- Le jeudi 24 novembre au foyer du Collège du Lac à Villeneuve, pour l'Assemblée Générale de la Société de Sauvetage du Lac Léman

- Le samedi 26 novembre au battoir de Noville pour le Rapport annuel 2011 du Service de Défense Incendie et Secours du Haut-Lac

Il signale également qu'un document présentant le programme de la sortie de législature a été distribué en début de séance. Ce document spécifie que la sortie aura lieu le 28 avril 2012. Il invite les Conseillers et Conseillères à remplir le talon d'inscription et à le remettre au Greffe municipal avant fin janvier.

Concernant l'envoi par e-mail des documents relatifs aux séances du Conseil communal, M. le Président demande aux personnes intéressées de faire preuve de patience, car il faut d'abord étudier le coût de cette démarche en termes de temps de travail, d'investissement en matériel et en logiciels, mais aussi en termes de formation sur l'optimisation des documents scannés et des images. Le travail d'allègement en poids des divers documents scannés et des images est indispensable pour qu'ils puissent être véhiculables sur le web. Une fois ces différents paramètres étudiés se poseront deux questions : est-ce que le Conseil communal est d'accord de financer le coût lié à cette demande ? Et à qui sera dévolue cette charge supplémentaire de travail ? M. le Président demande aux personnes intéressées et qui ne l'auraient pas encore fait de s'inscrire auprès de Mme Michelle ROUX qui tient la liste, ceci afin de comparer les coûts et la demande réelle.

Pour finir, M. le Président rappelle que les Conseillers et les Conseillères sont invités ainsi que les membres de la Municipalité et le public à partager un verre de l'amitié avant le traditionnel repas de fin d'année, qui aura lieu cette année à l'Omnia.

#### 5. DEPOTS DES PREAVIS SUIVANTS

**18/2011 : Projet sylvicole du Vallon de la Tinière 2012-2015**

**Mme Annik MORIER-GENOUD, Municipale :** La Municipalité vous présente le préavis 18/2011 afin d'obtenir à nouveau les moyens nécessaires pour poursuivre les travaux des forêts essentiellement protectrices de la commune de Villeneuve pour la période 2012-2015. Je rappelle que

depuis 1992, nous avons déjà réalisé plusieurs projets sylvicoles avec le soutien financier du Canton et de la Confédération. Je rappelle surtout que l'entretien de la forêt protectrice est prouvé efficace pour lutter contre les dégâts naturels et a été reconnu officiellement par les instances forestières fédérales et cantonales, à travers notamment la loi fédérale sur les forêts et son règlement d'application. Il ne fait aucun doute pour la Municipalité qu'en matière de protection de la population, des habitations ou encore des infrastructures, nous nous devons de pratiquer une politique vigilante de prévention. La catastrophe du Pissot ou les deux crues dévastatrices de la Tinière de l'été 2006 sont bien là pour nous rappeler qu'on ne badine pas avec les forces décapées de la nature.

La parole n'étant plus demandée, sur proposition du bureau et en accord avec les chefs de groupe, les membres de la commission adhoc sont les suivants :

DUBOIS	Christophe
GAXHERRI	Avdullah
PASTORE	Alexandre
PFISTER	Serge
REY	Laurent

Le 1<sup>er</sup> membre est M. Alexandre PASTORE. M. le Président rappelle que le 1<sup>er</sup> membre d'une Commission ad hoc a pour tâche de convoquer les autres membres de la Commission pour leur première entrevue et enjoint donc au premier membre de passer auprès de la Secrétaire pour recevoir les documents nécessaires à cette première séance. Il n'est pas forcément le Président de la Commission.

Le préavis est transmis à la commission adhoc ainsi qu'à la Commission des Finances pour étude et rapport.

#### **19/2011 : Construction d'un édicule public WC au lieu-dit « Les Marines »**

**M. Cédric Robert, Municipal :** La suite de la saga des WC des Marines, donc maintenant concrètement avec un nouveau préavis. Ce préavis remplace le préavis précédent qui est totalement abandonné, et du point de vue de la construction et de l'emplacement qui est encastré dans le quai, ça nous donne une solution qui est, du point de vue de l'impact visuel, formidable, puisqu'on ne le voit plus, donc ça n'a soulevé aucune opposition à la mise à l'enquête, par contre, ça a un surcoût, on passe de 175'000 CHF pour le premier préavis à 267'000 CHF pour ce nouveau préavis. Notamment à cause du déplacement de la ligne et des câbles de moyenne tension de Romande Energie, qui sont dans ce prix pour 37'000 CHF et puis au niveau de l'infrastructure, c'est un peu plus compliqué de créer cet édicule dans le quai. Alors je n'ai pas grand'chose à rajouter, si ce n'est que c'est un projet qui est intéressant, qui répond à de réels besoins, si je peux m'exprimer ainsi et je vous encourage à étudier ça rapidement, surtout la commission qui va se pencher là-dessus parce qu'en cas d'acceptation, les travaux devraient démarrer impérativement le premier trimestre de l'année 2012 parce que c'est là que la Romande Energie a des disponibilités pour faire ce déplacement de câbles. Après cela va devenir plus compliqué et dès lors ça pourrait remettre en cause que ces WC soient prêts pour la saison 2012.

**M. Charles WILLEN :** J'ai une question pour Monsieur le Municipal, ce nouveau projet, je n'ai pas vu de mise à l'enquête publique, y en a-t-il eu une ? Et il n'y a pas eu d'opposition ou alors... Ah, alors j'en suis très content, merci. (M. Cédric Robert répond par hochements de têtes à l'adresse de M. Charles WILLEN)

**M. Cédric ROBERT, Municipal :** Je réponds formellement, oui, il y a eu mise à l'enquête et non, il n'y a pas eu d'opposition.

La parole n'étant plus demandée, sur proposition du bureau et en accord avec les chefs de groupe, les membres de la commission adhoc sont les suivants :

BAERISWYL	Erwan
BRANDANI	Valentin
OBERSON	Isabelle
PELLET	Marie-Claude
PYTHOUD	Dominique

Le 1<sup>er</sup> membre est Mme Marie-Claude PELLET. M. le Président rappelle que le 1<sup>er</sup> membre d'une Commission ad hoc a pour tâche de convoquer les autres membres de la Commission pour leur première entrevue et enjoint donc au premier membre de passer auprès de la Secrétaire pour recevoir les documents nécessaires à cette première séance. Il n'est pas forcément le Président de la Commission.

Le préavis est transmis à la commission adhoc et à la Commission des Finances pour étude et rapport.

**20/2011 : Réfection d'une estacade sur la route de la Tinière sise au lieu-dit « Les Terreaux »**

**M. Cédric ROBERT, Municipal :** Ça c'est la mauvaise surprise de l'automne, je l'avais expliqué au dernier Conseil, suite à l'expertise de la route de Sonchoux, on a découvert que cette estacade était dans un très mauvais état. A partir de là, on a demandé des prix et des variantes, et vous avez deux variantes qui vous sont soumises et la Municipalité a retenu la solution B, notamment parce qu'elle est moins chère et puis surtout parce qu'elle bloque la route seulement pour trois semaines. Alors j'aimerais apporter surtout une précision à la solution A, où ce n'est peut-être pas clair parce que c'est marqué dans les avantages que la circulation provisoire est faite après trois semaines et dans les inconvénients il y a deux mois et demi avec interdiction au trafic. Alors en fait c'est correct, simplement dans une première étape, pour créer une bande de roulement, celle-ci sera faite dans les trois premières semaines, mais après, pour faire les travaux nécessaires au renforcement de cette estacade, il y aura tout de même selon la solution A, une fermeture totale au trafic durant deux mois et demi. C'est toutes les précisions que je vous donne pour le moment.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est transmis à la Commission des Finances ainsi qu'à la Commission des Routes pour étude et rapport.

## **6. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**14/2011 : Budget pour l'année 2012**

La lecture de ce rapport est donnée par M. André GLAPPEY, qui remplace Mme Brigitte DELECHAT, Rapporteur, qui est excusée. A l'unanimité, la Commission des Finances propose d'accepter les conclusions de ce préavis, à savoir :

d'adopter le budget 2012 tel que présenté, à savoir :

1. Total des revenus **Fr. 21'933'210.-**
2. Total des charges **Fr. 22'430'030.-**
3. Soit un excédent de charges de **Fr. 496'820.-**

Afin de structurer le débat, M. le Président propose d'ouvrir la discussion chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre dont il est question sera considéré comme adopté.

Une fois l'ensemble des chapitres traités, le Conseil votera sur l'adoption du préavis dans son ensemble. Il n'y a pas d'opposition, cette méthode est donc appliquée.

La parole n'étant demandée sur aucun des chapitres, M. le Président propose de passer au vote pour l'adoption du préavis.

**Ce préavis est accepté à une très forte majorité (1 abstention).**

**M. Michel OGUEY, Municipal :** Même si cela a été décidé à une vitesse supersonique, je me dois de vous remercier d'avoir accepté ce budget et je peux vous garantir que la Municipalité fera tout pour transformer ce léger budget en rouge en chiffres noirs. Merci de votre confiance.

**15/2011 : Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement pour la législature 2011-2016**

La lecture de ce rapport est donnée par M. André GLAPPEY, qui remplace Mme Brigitte DELECHAT, Rapporteur, qui est excusée. A l'unanimité, la Commission des Finances propose d'accepter les conclusions de ce préavis, à savoir :

d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2011-2016 :

4. de fixer le plafond d'emprunts à Fr. 34'000'000.-
5. de fixer le plafond de risques pour cautionnement (et autres formes de garantie) à Fr. 8'000'000.-
6. de prendre acte que ces plafonds sont en principe fixés pour la durée de la législature

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

**Ce préavis est accepté à l'unanimité.**

**16/2011 : Adaptation du règlement SDIS suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur le service de défense incendie et de secours le 2 mars 2010**

La lecture de ce rapport est donnée par M. Boris NICOLET, Rapporteur. A l'unanimité, la Commission ad hoc propose d'accepter les conclusions de ce préavis, à savoir :

1. d'adopter les modifications du règlement SDIS suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur le service de défense incendie et de secours le 2 mars 2010
2. d'adopter l'annexe audit règlement sur le SDIS relative aux frais d'intervention

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

**Ce préavis est accepté à l'unanimité.**

**17/2011 : Modification du règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires**

La lecture de ce rapport est donnée par M. Aurélien CLERC, Rapporteur. A l'unanimité, la Commission ad hoc propose d'accepter les conclusions de ce préavis telles que présenté par la Municipalité, soit :

1. d'adopter les modifications du règlement relatif à la perception de la taxe de séjour dans les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, Saint-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve

Monsieur le Président ouvre la discussion.

**M. Marcel YERSIN :** Dans le rapport de la Commission qui a examiné le préavis 17/2011, et ça vient d'être redit par M. Aurélien CLERC, on peut lire : « [...] la Commission souhaite que Ville-

neuve soit régulièrement représentée à la Commission de redistribution de la taxe au niveau de Montreux-Vevey Tourisme. On peut comprendre évidemment cette demande. Dans le préavis lui-même, point 2 : Organisation, force est de constater que la Commission ne compte qu'un représentant pour Villeneuve, Blonay, St-Légier et Veytaux. C'est-à-dire, si on fait simple, les extrémités sud et nord du secteur Vevey-Montreux Tourisme. Mes questions sont les suivantes : quel est le tournus prévu entre les quatre communes ? Qui représente actuellement ces quatre communes au sein de la Commission de perception et de redistribution de la taxe de séjour et enfin quand Villeneuve sera-t-elle représentée dans cette Commission ?

**Mme Annik MORIER-Genoud, Municipale :** Le tournus se fait à chaque changement de législature, il y a une nouvelle composition qui se fait. En ce qui concerne la représentation de Villeneuve, c'est actuellement Mme Christine CHEVALLEY, Syndique de Veytaux, qui nous représente, et j'ai fait plusieurs téléphones à l'ancien président, au président actuel, et il y a un petit flou, on va dire ça comme ça, et je m'appliquerais à rectifier ce petit flou et en tout cas de proposer notre candidature pour la prochaine législature, si ce n'est avant. C'est tout ce que je peux vous dire pour le moment, on n'a pas pu m'expliquer clairement comment fonctionne la nomination des représentants. Nous n'avons pas été consultés, je dois l'avouer, c'est pour cela que j'ai tout de suite pris mon téléphone quand j'ai vu ça, j'ai demandé à Mme Christine CHEVALLEY comment cela était possible qu'elle soit notre représentante et elle n'a pas pu me dire très bien non plus. Je dois vous dire aussi que nous allons, avec Mme la Syndique, rencontrer la nouvelle direction de Montreux-Vevey Tourisme tout prochainement, et j'en profite aussi pour vous annoncer que j'ai souhaité constituer une nouvelle Commission municipale, la Commission du Tourisme, composée de plusieurs membres, tels que M. Thibaut CORNET en tant que Conseiller communal, Mme Michèle GROTE en tant qu'archiviste cantonale, M. Martin VON DER AA en tant que garde-forestier, M. Patrick CROCI en tant que représentant des propriétaires de la Châtaigneraie et moi-même, ainsi que Mme Chantal LOGEAN qui a été invitée à siéger avec nous pour, disons, faire le ménage au niveau local et aussi peut-être clarifier nos rapports avec Montreux-Vevey Tourisme, parce que je suis tout à fait sensible aux différentes voix qui se sont élevées pour demander à quoi ça servait, cela sert à beaucoup de choses, rassurez-vous, mais je profite du changement de la direction pour renforcer nos liens et tirer certaines choses au clair.

**M. Christophe DUBOIS :** Si je comprends bien, et je sais un petit peu compter, cela voudrait dire que Villeneuve serait représentée une fois tous les vingt ans. Effectivement, là je pense qu'il y a quelque chose à faire. Deuxièmement, je suis très étonné du choix des membres que vous avez pris dans votre Commission, puisqu'à ma connaissance, il n'y a qu'une seule personne qui a un rapport quelconque avec le tourisme, c'est Mme Chantal LOGEAN, je ne sais pas vraiment ce que le garde-forestier va faire dans une Commission liée au tourisme.

**Mme Annik MORIER-GENOUD, Municipale :** Cette Commission n'est absolument pas figée, et nous sommes ouverts à tout. Et sachez que nous avons cherché un petit peu au niveau de l'hôtellerie, par exemple, et que nous sommes simplement en train de se constituer, il fallait bien commencer avec quelque chose, et nous avons quelques projets, quelques idées, donc nous allons les approfondir, et je suggère que je vous tiens au courant dans l'année qui suit pour vous montrez comment nous avançons.

**M. Thibaut CORNET :** Je peux répondre à M. Christophe DUBOIS, si le garde-forestier, M. Martin VON DER AA fait partie de cette Commission, c'est qu'il est aussi dans le Comité du Parc naturel.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle les conclusions du préavis et propose de voter pour la prise en compte de celui-ci.

**Le préavis est accepté à une forte majorité (5 abstentions).**

**Rapport de la Commission des Routes concernant la motion de M. Aurélien Clerc sur**

La lecture de ce rapport est donnée par M. Dominique PACCARD, Rapporteur.

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Christophe DUBOIS :** Ce rapport est assez mal tourné, parce que « en conclusion et en l'absence d'un préavis municipal », c'est parfaitement normal, puisque c'est une motion. Cette

Commission aurait dû proposer soit de renvoyer à la Municipalité pour étude et préavis, soit d'abandonner cette motion, tout simplement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote selon le règlement en vigueur, à savoir voter pour la prise en compte de la motion et son renvoi à la Municipalité pour étude ou projet de décision à remettre dans les quatre mois. Il n'y a aucune opposition, M. le Président passe donc au vote.

Cette motion est acceptée à l'unanimité, elle est donc prise en considération et transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

**7. COMMUNICATION NO 10/2011 : RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LE POSTULAT DE MONSIEUR THIERRY SCHWITZGUÉBEL RELATIF À LA LIMITATION DE VITESSE SUR LA RC 780 ET À LA CRÉATION D'UN PASSAGE PIÉTONS AU DROIT DE L'ARRÊT DE BUS DU CLOS DU MOULIN**

M. Thierry SCHWITZGUEBEL étant excusé, c'est Mme Isabelle OBERSON qui lit sa réaction à cette communication. Vous trouverez en annexe à ce procès-verbal la lettre de M. Thierry SCHWITZGUEBEL.

**M. Cédric ROBERT, Municipal :** Comme vous l'avez compris, on a déjà essayé beaucoup de choses et on est bloqués avec l'établissement de ce passage piéton, notamment à cause de la vitesse à 80 km/h ; mais il est bien clair qu'en profitant de l'arrivée de la fondation Waddilove, on va tout faire pour relancer ça l'année prochaine et refaire des comptages, parce que la clé, c'est quand même le nombre de passages qui fait que ça bloque à ce niveau-là. Il n'y a pas assez de personnes qui prennent les transports publics, alors dire que la Municipalité ne favorise pas les transports publics, il y a une ligne de transports publics qui passe devant la fondation Waddilove, difficile de faire mieux, mais bon, voilà. Maintenant, chacun prend les transports qu'il souhaite, nous on va aménager un chemin qui va monter à la fondation depuis l'arrêt du bus, donc on fait le nécessaire pour faire les aménagements. Lorsque ça, ce sera remis en place, on va refaire des comptages et puis si on voit qu'il y a une différence notable sur le nombre de personnes qui empruntent ce passage à niveau, on pourra prendre des mesures, comme redemander une baisse de la vitesse pour obtenir un passage avec des lignes jaunes sur la route. Donc on ne reste pas les bras croisés, on fait le nécessaire, mais là je pense que ça deviendrait vraiment du harcèlement si on continue alors qu'on vient de faire les demandes et que les réponses elles sont là, vous les avez dans le dossier.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite les Conseillers à prendre acte de la réponse de la Municipalité.

La réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

**8. COMMUNICATION NO 11/2011 : COMMUNICATION N° 11/2011 : RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LE POSTULAT DE MONSIEUR CHARLES WILLEN RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE AU CARREFOUR SOUS-LE-VIADUC / ROUTE DU GRAMMONT / ROUTE DE PRÉ-NEUF / ACCÈS-SORTIES CONFORAMA ET TOP-TIP**

**M. Charles WILLEN :** Je suis satisfait de la réponse de la Municipalité, qui accepte le principe d'un giratoire bien adapté à la situation particulière de ce carrefour. J'avais précisément choisi la forme du postulat pour cette proposition afin de laisser toute la flexibilité souhaitable pour la coordination avec d'autres travaux dans la zone concernée et aussi pour permettre la planification financière.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite les Conseillers à prendre acte de la réponse de la Municipalité.

La réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

**9. COMMUNICATION N° 12/2011 : RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LA PÉTITION DE MONSIEUR CHARLES WILLEN POUR L'AMÉLIORATION DE LA DESSERTE ROUTIÈRE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS VILLENEUVOISE**

**M. Charles WILLEN :** Je suis partiellement satisfait de la réponse de la Municipalité, qui approuve la première étape réalisable, soit l'aménagement de la route du Pied-des-Monts et du chemin des Cibleries avec un nouveau pont sur l'Eau-Froide pour rejoindre la route des Paquays près du quai. Je constate tout de même que le chemin des Cibleries traverse aussi la zone considérée comme inondable. Il faudra donc le relever hors d'eau lors de son aménagement, à la hauteur nécessaire comme la route et le pont des Paquays. Cette première étape sera certainement appréciée des pétitionnaires. Par contre je suis bien étonné de la lettre du CES du 10 novembre 2011. Elle contient un certain nombre d'inepties et semble ignorer la deuxième étape de correction fluviale de l'Eau-Froide, telle qu'elle avait été expliquée et promise. Cela m'amène à une question précise à M. Michel OGUEY, Municipal en charge de ce dossier. Lors de contacts que nous avons eu durant cet été, je vous avais demandé où en étaient ces travaux. Vous m'aviez répondu que le Canton avait décidé un crédit de 12,5 mio pour la dernière étape, dont 8 mio environ pour le nouveau dépotoir au-dessus de Roche et une part de 2 mio environ pour l'élargissement du goulet d'étranglement de l'Eau-Froide sous les voies CFF. Alors où en est-on aujourd'hui ?

**M. Michel OGUEY, Municipal :** C'est vrai que je vous avais parlé à l'époque de travaux futurs pour environ 8 mio de francs entre les Communes de Roche, Rennaz et Villeneuve. Aujourd'hui, les travaux sur Roche arrivent à leur terme au niveau du dépotoir, par contre, l'étude totale pour le reste du tronçon n'est encore pas terminée, ni mise à l'enquête. Donc on travaille toujours sur ce dossier et des précisions vous seront transmises dès que nous les aurons dans le cadre d'une réalisation définitive.

**M. Charles WILLEN :** Je remercie M. Michel OGUEY pour son explication, c'est sûr qu'il ne peut pas en dire plus que ce qu'il sait, mais j'espère bien que nous pourrons coordonner nos efforts pour qu'on trouve les meilleures solutions pour l'ensemble de notre Commune.

**M. Michel OGUEY, Municipal :** Peut-être juste un mot pour rassurer tout le monde, le crédit qui a été voté par le Grand Conseil n'est pas élastique dans le temps. Il doit être dépensé d'ici fin 2013, donc je pense que ça va un petit peu précipiter les choses, et nous en saurons rapidement un peu plus.

**M. Cédric ROBERT, Municipal :** M. Charles WILLEN a raison sur un point, sur la route du Pied-des-Monts qui doit être rehaussée, effectivement ce sont les dernières discussions qu'on a eues, ce serait de toutes manières le cas, puisqu'il faut tenir compte de tout ce qui descend des Monts d'Arvel, et pour évacuer cette eau, on ferait la route surélevée à peu près au niveau des carrières de l'autre côté du fossé, avec un fossé qui amène l'eau et qui revient par l'autre côté pour ne pas amener ces eaux dans la zone industrielle. Donc votre analyse était juste, mais on fait aussi de bonnes analyses de notre côté.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de suivre la procédure (art. 144 du Règlement) et invite l'Assemblée à prendre acte de la réponse de la Municipalité. Il rappelle ensuite à cette dernière qu'elle se doit d'informer le premier signataire en lui signifiant de faire suivre aux autres pétitionnaires sur la suite donnée à leur requête.

## 10. DEPOTS DES CONSEILLERS

Aucun Conseiller n'a utilisé son droit d'initiative, c'est pourquoi ce point est sauté.

## 11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

**Mme Patricia LACHAT, Syndique :** Vous avez certainement reçu au courant de la semaine une invitation signée par M. le Conseiller d'Etat Philippe LEUBA, pour vous inviter à une présentation du projet d'agglomération. Le 1<sup>er</sup> septembre je vous faisais une communication à ce sujet-là et vous parlais par contre d'une consultation publique. Donc là ce n'est pas une consultation publique à laquelle vous êtes conviés mais bien une information, parce qu'une consultation doit aussi bien sûr durer dans le temps et les personnes doivent pouvoir envoyer des remarques, ce qui n'est malheureusement pas possible avec le temps qui reste pour envoyer le projet pour la fin du mois à la Confédération. Donc la Confédération a admis qu'à ce stade-là on ne pouvait faire qu'une information publique et que la consultation pourrait se faire dans un deuxième temps. Donc je vous encourage vivement à venir le mardi 20 décembre 2011 à la Tour-de-Peilz pour connaître vraiment les détails de ce dossier et les différentes étapes encore nécessaires.

Vous avez également reçu, à l'entrée du Conseil, un nouveau tableau des dates prévues pour les Conseils communaux. Alors juste pour vous dire qu'il n'y a pas de grandes modifications, il n'y a aucune date de Conseil qui est modifiée, mais dessus vous avez aussi les dates des réceptions qu'organise la Municipalité, d'une part pour les nouveaux citoyens et d'autre part pour les nouveaux habitants. Si, lors de la réception des nouveaux habitants, ils répondent en général en grand nombre, il n'en va pas du tout de même pour la réception des nouveaux citoyens, qui est envoyée à tous les jeunes qui ont eu 18 ans, et parfois les participants se comptent sur les doigts d'une seule main. Nous avons donc décidé, d'autant plus que la présentation qui est faite est pratiquement la même pour les nouveaux citoyens que pour les nouveaux habitants, de réunir ces deux réceptions en une seule, donc nous avons supprimé la réception du 20 septembre pour ne garder que celle du 7 novembre. De plus, nous allons étendre l'invitation aux nouveaux citoyens qui se sont faits naturalisés dans l'année, puisqu'il s'agit aussi de nouveaux citoyens.

**M. Cédric ROBERT, Municipal :** Nous avons reçu à quelques reprises, à deux reprises notamment, des réclamations de personnes qui sont en chaises roulantes ou de parents de personnes en chaises roulantes, concernant des abaissments de trottoirs qui manquent et qui posent problème. Donc je me suis penché là-dessus avec le service technique pour trouver une solution dans la mesure de nos moyens, et la solution que nous avons trouvée est que nous allons faire des abaissments de trottoirs, on en fait 5 par année, et puis comme la dernière personne qui m'a écrit, ce sont des personnes qui habitent Villeneuve, je leur ai demandé, puisque c'est eux qui m'ont écrit, de me dire quels sont les passages qui leur posent le plus souvent problème et on traiterait ceux-là en priorité. Donc ça sera fait pour 2012.

Ensuite une question de M. Aurélien CLERC au dernier Conseil concernant un panneau fin de localité 50 km/h qui se trouve bien avant où tu habites (M. le Municipal s'adresse ici à M. Aurélien CLERC personnellement). En fait, c'est des règles de circulation, à un moment donné, on doit placer ces panneaux à une certaine distance d'une certaine concentration de bâtiments. C'est selon le Règlement, j'ai fait vérifier par M. BESSE, malheureusement, au bout d'un moment, on ne peut pas aller jusqu'à Sonchoux en considérant qu'on pose le fin de localité sur le barrage de l'Hongrin.

M. Dominique PACCARD, vous avez remarqué que les câbles à Longefan ont été retirés comme vous l'aviez souhaité.

Dernière chose, j'ai oublié de le mentionner, mais pour l'estacade de Sonchoux, c'est aussi quelque chose d'urgent, je compte sur les Commissions qui se penchent là-dessus pour faire leur rapport pour le 2 février 2012.

**M. Michel OGUEY, Municipal :** Une courte communication concernant l'entreprise de correction fluviale de la Tinière, pour vous dire que l'étude concernant la sécurisation de la Tinière est terminée. Avant de passer à la mise à l'enquête, une séance d'information publique se tiendra le 16 janvier 2012 à 18h30 ici-même, à la Maison de Ville, afin de présenter le projet. L'investissement sera très important, puisqu'il est de l'ordre de 5 mio de francs. Je n'en dirais pas plus pour le moment, mais j'insiste auprès de vous afin que vous veniez nombreux pour découvrir ce projet de construction très important pour la sécurisation des habitants et des biens de notre Commune menacés régulièrement par la Tinière.

**Mme Annik MORIER-GENOUD, Municipale :** Juste encore une toute petite communication, je l'avais déjà annoncé, une association des propriétaires des Châtaigneraies de Villeneuve a été créée il y a quelques semaines. Dotée de 19 membres propriétaires, dont la Commune de Villeneuve, cette nouvelle association est présidée par l'un des propriétaires, M. Patrick CROCI.

**Mme Corinne INGOLD, Municipale,** n'a pas de communication à faire.

## 12. DIVERS

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Dominique PACCARD :** Je tiens à remercier la Municipalité pour la diligence qu'ils ont entreprise, qu'ils ont fait auprès de la société de la Romande Electricité pour effectivement enlever ces fameux câbles qui pendaient dans la région de la route des Plaines. Merci. Autre chose, on avait voté il y a quelques temps un préavis concernant l'ascenseur du Collège. Puisqu'on parlait

tout à l'heure de problèmes de mobilité réduite, on avait des soucis à ce sujet-là, sauf erreur il y avait une personne qui avait ces soucis dans ce Collège, et puis je n'ai plus rien revu, je ne sais pas à quoi ça en est, est-ce qu'on pourrait me répondre à ce sujet ?

**Mme Corinne INGOLD, Municipale :** Ce dossier est terminé, l'ascenseur a été réalisé, donc pour nous c'est une affaire qui roule, si je puis m'exprimer ainsi, enfin qui monte et qui descend.

**M. Dominique PACCARD :** Je vous remercie. Un autre point que j'aimerais poser comme question à la Municipalité, en tant que Membre de la Commission des Routes et au travers de la Commission, on s'est posé la question au sujet des pistes cyclables, s'il y avait eu un projet dans la Commune et au sujet des raccordements entre la Commune et la fameuse zone du Plan-des-Fourches. On est en train d'étudier ça et j'aimerais savoir si on a quelque chose qui est à l'étude ou quelque chose qui a été fait, parce qu'on a plusieurs choses qui vont venir, on va en parler en début d'année prochaine et j'aimerais savoir si la Municipalité a déjà avancé sur ce dossier.

**Mme Patricia LACHAT, Syndique :** effectivement, par rapport au domaine de la piste cyclable, il y a beaucoup d'éléments que l'on doit prendre en compte. Il y a l'hôpital, qui doit aussi prévoir un circuit depuis la gare de Villeneuve jusqu'à l'hôpital, on a le domaine des Belles-Fourches qui aimerait également intégrer une piste cyclable pour atteindre sa parcelle, donc nous sommes effectivement en phase de coordination des ces différentes études et en fait, le tempo est surtout donné par l'hôpital qui a bien sûr la piste la plus longue. Et plus spécifiquement sur la Commune de Villeneuve, nous attendons le préavis, et nous sommes en train de le préparer pour le transport public de la zone industrielle, pour faire quelque chose qui coïncide aussi avec les arrêts du bus, et intégrer la piste cyclable et la zone piétonne puisque nous avons ces deux aspects dans la zone industrielle.

**M. Dominique PACCARD :** Je suis allé voir le site de la zone des Fourches, je ne sais pas si cela a évolué entre temps, parce que malheureusement je n'ai accès qu'à ce qu'il y a sur internet, mais il est clair qu'actuellement, ce n'est pas une piste cyclable en site propre, c'est une piste cyclable dessinée sur la route. Or, avec la circulation qu'on va avoir dans cette zone, juste pour mémoire, je crois qu'on a prévu une charge de 25'000 véhicules/jour et on est déjà à 23'500, et avec le monde qui va arriver autour de cette zone, ça me paraît déjà un peu saturé. Bon, la piste cyclable telle que proposée sur le site internet sera certainement une zone d'hécatombe à cyclistes. Là je pense que la Commune et toutes les autorités qui vont se pencher là-dessus vont faire très attention à ça, notamment entre la Commune et le domaine du Plan-des-Fourches, c'est-à-dire au niveau de la station Shell, par là autour.

**Mme Patricia LACHAT, Syndique :** Ce que dit M. Dominique PACCARD est juste, ce ne sera très certainement pas ce projet qui sera retenu, parce qu'au début du projet du Plan-des-Fourches, il était prévu de les intégrer aux voies de débord. Mais justement, en lien avec l'hôpital, le Canton a réagi aussi là-dessus et il a relevé le fait que ce ne sont pas des passages qui sont sécurisés et ce point-là est aussi abordé, c'est pour ça que je vous ai dit qu'il y a beaucoup de corrélations, dans le projet d'agglomération où le même problème a été soulevé.

**M. Charles WILLEN :** Je m'adresse à M. le Municipal Cédric ROBERT, j'avais lu dans la presse il y a quelque temps que les cartes de dangers établies pour répondre aux exigences légales avaient provoqué parfois certaines grimaces dans certaines communes très semblables mais traitées parfois de manières très inégales ; c'était particulièrement le cas en Valais, où il y a une rivière et deux communes voisines qui ont deux situations très comparables, une, c'est extrêmement sévère et restrictif, et l'autre, c'est d'un laxisme totalement opposé, alors que le bon sens montre que la situation est relativement identique. Alors je sais qu'à Villeneuve on avait voté un crédit assez important et qu'une première mouture avait été faite. Je pense aussi que pour entrer en vigueur, la carte des dangers doit être mise à l'enquête publique, puisque c'est tous les propriétaires, ils doivent pouvoir donner leur avis, sinon elle ne peut pas entrer en force légalement. Alors où en est-on ? Je pense que ce serait bon que tout le monde puisse donner un avis, du moins les personnes concernées ou les propriétaires concernés.

**M. Michel OGUEY, Municipal :** Il faut considérer deux choses en ce qui concerne la carte des dangers. Il y a la carte des dangers générale qui se fait au niveau du Canton et qui est en charge du Canton et qui est probablement en phase d'aboutissement, parce qu'on a plus de séances concernant cette carte, donc elle va sûrement être mise en consultation dans le courant du premier semestre 2012. Quant à la carte des dangers que nous avons votée par le biais d'un préavis, il s'agissait de la problématique entre le Pissot et la limite entre les Communes de Ro-

che et de Villeneuve, celle-là aussi elle est sur le point d'aboutir et on aura les conclusions d'ici quelques semaines.

**M. Charles WILLEN** : Je remercie la Municipalité pour ces réponses provisoires, j'espère qu'on sera satisfaits jusqu'au bout. J'ai une autre question ; il y a une année, sur un dessin humoristique, j'avais souhaité que le Père Noël nous apporte enfin des feux de sécurité qui fonctionnent. Il ne m'a pas entendu, parce que cette année, je voudrais répéter mes vœux que le Père Noël nous apporte des feux qui fonctionnent. Ça va faire plus que 5 ans, et puis malgré toutes les promesses que tout le monde fait, le cafouillage continue complètement.

**M. Cédric ROBERT, Municipal** : Je fais comme vous, je crois au Père Noël. Ce n'est pas facile, on met la pression où il faut, vous avez vu qu'il y a plusieurs travaux qui ont été faits sur les passages à niveau pour mettre ça en ordre, et puis il va y avoir de nouveaux tests qui vont être faits au mois de janvier, et suite à ça, ça devrait cette fois rentrer dans l'ordre. Mais je ne suis que le porte-parole. On attend pour voir, maintenant.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie l'Assemblée et souhaite un joyeux Noël et une bonne année 2012, clôt la séance et invite les Conseillers communaux, la Municipalité et le public à partager un verre dans la salle des pas perdus avant le traditionnel repas de fin d'année.

La séance est levée à 19h17.

Villeneuve, le 11 janvier 2012

Le Président :



Serge LOPEZ



la Secrétaire :



Michelle ROUX

## Prise de position relative à la communication N° 10/2011

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, Madame la syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux.

Je remercie la Municipalité pour son rapport et l'exposé clair de l'historique. Je ne suis hélas que partiellement satisfait des actions proposées. J'aurais apprécié que la Municipalité profite du soutien du Conseil pour réactiver rapidement les démarches de remise en service de ce passage à piétons. Dans le dossier de mise à l'enquête de la construction de la fondation Waddilove, approuvé par les services compétents du canton, il est clairement mentionné que la mobilité douce, en particulier les transports publics seront favorisés.

Je trouve dommage que la Commune soie prête à remplir ses engagements liés à l'accès piétonnier de la fondation Waddilove sans avoir la garantie que le canton respectera pour sa part ses engagements.

J'apprécierais que la Municipalité profite de la dynamique des conditions actuelles pour contraindre le canton à remettre en service ce passage à piétons le plus rapidement possible.

Je vous remercie de votre attention.



T. Schwitzguébel